



ANNEXE 1

Demande de résidence permanente aux termes de la mise à jour de la politique d'intérêt public temporaire pour les membres de la famille élargie d'anciens interprètes afghans

Le présent formulaire doit être rempli par :

- vous, le demandeur principal.

Donnez le plus de détails possible dans vos réponses aux questions.

- Si vous avez besoin de plus d'espace, joignez une feuille distincte. Assurez-vous d'indiquer le titre du formulaire ainsi que le numéro ou la lettre de la question à laquelle vous répondez. Inscrivez votre nom dans le haut de la page et numérotez chaque feuille supplémentaire.
 - Des détails et des définitions se trouvent dans le guide IMM 0146.

AVERTISSEMENT

Vous devez fournir des renseignements véridiques et exacts. Les renseignements que vous fournissez pourraient être vérifiés. Des mesures d'exécution de la loi pourraient être prises si on découvre que vous avez fourni des renseignements faux ou trompeurs.

SECTION A - RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR

a) Nom(s) de famille (figurant dans votre passeport)		b) Prénom(s) (figurant dans votre passeport)	
c) Numéro du passeport	d) Date de naissance (AAAA-MM-JJ)	e) Pays ou territoire du lieu de naissance (figurant dans votre passeport)	
f) Citoyenneté (figurant dans votre passeport)	g) Pays de résidence	h) Numéro de téléphone et poste	i) État matrimonial
j) Adresse électronique			
k) Adresse du demandeur			
Numéro d'immeuble et nom de rue			
Ville	Province ou territoire	Pays	Code postal

SECTION B - EXIGENCES DE LA POLITIQUE D'INTÉRÊT PUBLIC - DEMANDE DE RÉSIDENCE PERMANENTE POUR LES MEMBRES DE LA FAMILLE ÉLARGIE D'ANCIENS INTERPRÈTES AFGHANS

1. Êtes-vous un ressortissant de l'Afghanistan?

Oui

Non ► Vous n'êtes pas admissible à la politique d'intérêt public temporaire

2. Êtes-vous actuellement à l'extérieur du Canada?

Oui

Non ► Vous n'êtes pas admissible à la politique d'intérêt public temporaire

3. Étiez-vous en Afghanistan le 22 juillet 2021 ou après cette date?

Oui ► Veuillez fournir des détails sur votre départ de l'Afghanistan (quand et comment) :

Non ► Vous n'êtes pas admissible à la politique d'intérêt public temporaire

4. Avez-vous un lien familial avec un Afghan ayant immigré au Canada dans le cadre de l'une des deux politiques d'intérêt public précédentes :

- Mesures spéciales en matière d'immigration pour les employés locaux à Kandahar qui appuient la mission du Canada dans la province de Kandahar, en Afghanistan, 9 octobre 2009; ou
- Politique d'intérêt public temporaire concernant certains membres du personnel sur place appuyant directement la mission canadienne à Kandahar, février 2012?

Oui ► Dans l'affirmative, cette personne est-elle votre :

Parent Grand-parent Enfant Petit-enfant Frère ou soeur

Beau-frère ou belle-sœur (si son frère ou sa sœur est disparu(e) ou décédé(e), et que vous étiez marié ou en union de fait avec son frère ou sa sœur au moment de la disparition ou du décès, et que vous n'êtes pas marié ou en union de fait avec une autre personne)

Veillez fournir des détails ci-dessous :

Non ► Vous n'êtes pas admissible à la politique d'intérêt public temporaire

5. Dans quelle province ou quel territoire du Canada avez-vous l'intention de résider?

- Province de Québec
- Autre province ou territoire du Canada

SECTION C - DÉCLARATION

Je déclare que les renseignements que j'ai inscrits sont véridiques, complets et exacts.

Signature du demandeur

Date (AAAA-MM-JJ)

AVERTISSEMENT : Fournir sciemment de faux renseignements sur ces formulaires constitue une infraction aux termes de l'article 127 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.

Les renseignements personnels fournis dans le présent formulaire sont recueillis par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR). Les renseignements personnels seront utilisés pour le traitement des demandes. Les renseignements personnels fournis peuvent être communiqués à d'autres institutions fédérales et à des organisations non gouvernementales aux fins de vérification des renseignements et de la recevabilité. Les renseignements personnels fournis peuvent aussi être communiqués à des organismes d'application de la loi aux fins de validation de l'identité, de la recevabilité et de l'admissibilité. Les renseignements personnels fournis peuvent également être communiqués à des gouvernements provinciaux ou territoriaux et à des gouvernements étrangers aux fins de vérification de la recevabilité et de l'admissibilité.

Les renseignements personnels peuvent également être utilisés à des fins comme la recherche, les statistiques, l'évaluation des programmes et des politiques, la vérification interne, la conformité, l'intégrité des programmes, la gestion des risques, l'admissibilité à des programmes subséquents, l'élaboration de stratégies et la production de rapports.

Le fait de ne pas fournir tous les renseignements demandés dans le formulaire pourrait entraîner des retards dans le traitement de la demande, voire son rejet. La *Loi sur la protection des renseignements personnels* accorde à une personne le droit d'accéder à ses renseignements personnels, d'obtenir leur protection et d'en demander la correction. Si vous n'êtes pas satisfait de la manière dont IRCC gère vos renseignements personnels, vous pouvez exercer votre droit de déposer une plainte auprès du [Commissariat à la protection de la vie privée du Canada](#). La collecte, l'utilisation, la communication et la conservation de vos renseignements personnels sont décrites plus en détail dans le fichier de renseignements personnels PPU 013 et 042 d'IRCC.